

Préambule

La centrale de technologie MIMENTO est constituée d'un ensemble d'équipements de micro/nano-fabrication généralement placés en salle blanche. Elle est gérée par le personnel du service technologique, un service commun de l'institut FEMTO-ST.

Ce document définit les principes généraux d'utilisation de la centrale de technologie. Les documents de référence cités explicitent les procédures soulignées dans les paragraphes qui suivent.

Relation entre service technologique et utilisateurs

L'utilisateur s'engage à respecter les règles d'utilisation et de savoir vivre s'appliquant à la centrale de technologie¹. Il s'engage à suivre les règles de sécurité afférentes².

La centrale met à disposition des utilisateurs des équipements fonctionnels et des procédés standardisés. Le personnel du service technologique assure le soutien technologique et logistique aux utilisateurs.

Notion de projet

Toute réalisation au sein de la centrale doit être faite dans le cadre d'un projet validé officiellement³. Tout projet a un coût de fonctionnement pour la centrale et le responsable du projet s'engage à participer à son financement suivant les conditions définies par le CODIR sur proposition du CDD de MIMENTO⁴.

Nature des coûts facturés par le service technologique

Les coûts facturés aux projets académiques ne concernent que le fonctionnement. Ce fonctionnement correspond à la consommation en fluides, à la maintenance des équipements et aux consommables requis par les procédés et l'usage général de la centrale. Les coûts n'incluent pas les ressources humaines nécessaires au projet. Les coûts n'incluent pas l'achat des équipements ni leur amortissement.

Les coûts facturés aux projets industriels doivent être définis spécifiquement dans un contrat de collaboration établi avec le service de recherche partenariale et/ou le service de valorisation.

Procédés technologiques

Les procédés standardisés sont définis et maintenus par le personnel du service technologique. Ces procédés répondent aux besoins courants des utilisateurs et sont documentés par les responsables de ressources. Les utilisateurs doivent signaler toute dérive des procédés standardisés.

Dans le cas du développement d'un procédé spécifique à un projet académique, l'utilisateur est l'acteur principal de la mise au point des étapes technologiques. Il doit mener le développement en collaboration avec le personnel du service technologique. Les procédés peuvent être exploités exclusivement par les membres du projet pendant une durée raisonnable, mais ont pour vocation d'être mis à terme à disposition de l'ensemble des utilisateurs.

La confidentialité des procédés développés dans le cadre d'un projet industriel sera définie dans le contrat de collaboration établi avec le service de recherche partenariale et/ou le SAIC.

Le CT (Conseil Technologique) de la centrale peut décider du développement de procédés technologiques stratégiques et y affecter des ressources humaines.

Publications

Les personnels du service technologique sont auteurs ou co-auteurs des publications scientifiques dès lors qu'ils ont eu une contribution significative aux travaux rapportés.

Documents de référence disponibles sur le LIMS ou sur l'intranet de MIMENTO :

([HTTPS://EXTRANET.FEMTO-ST.FR/INTRANET/MIMENTO/](https://extranet.femto-st.fr/intranet/mimento/))

1. Règlement intérieur de la centrale de technologie
2. Règles de sécurité de la centrale de technologie
3. Procédure d'ouverture et de suivi de projet
4. Tarif de la centrale de technologie